

## **PROCURATION**

l coursianó
L soussigné
déclare donner procuration avec pouvoir de substitution à
Zumbach & Associés,
THIERRY ZUMBACH ET/OU LAURA JAATINEN
agents d'affaires brevetés, à leurs collaborateurs et à leurs stagiaires
et élire domicile, en l'étude, aux fins de représenter et d'agir en nom,
contre/pour
La présente procuration comporte notamment tous pouvoirs d'agir par toutes voies amiables ou judiciaires pour le compt du mandant et de la représenter valablement devant toutes juridictions civiles, pénales ou administratives, de consulte avocats et notaires, de rédiger toutes procédures, de prendre toutes conclusions, résister à toutes demandes, recouri à toutes juridictions ou autorités contre tous jugements ou prononcés, plaider, transiger, compromettre, se désiste acquiescer, recevoir notification de toutes citations à comparaître personnellement, exécuter tous jugements, requérir tou séquestres, poursuites ou faillites, recevoir notification de tous actes de poursuites et faillites, tous paiements, en donne valablement quittance, en résumé, faire tous actes jugés utiles à l'accomplissement du mandat quoique non prévu par le présent acte.
Le mandant s'engage à verser au mandataire toutes provisions nécessaires à l'exécution du mandat. Il s'oblige à rembourse tous frais avancés par le mandataire et à acquitter ses honoraires et déboursés. La personne soussignée cède par ailleur au mandataire toute créance en dépens qu'il pourrait obtenir à l'issue de toute procédure engagée en exécution de la présente procuration.
POUR TOUS DIFFÉRENDS OU LITIGES QUI RÉSULTERAIENT DU PRÉSENT MANDAT, LE MANDANDÉCLARE ACCEPTER EXPRESSÉMENT LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DU DOMICILE PROFESSIONNEL DU MANDATAIRE, SOIT RENENS, ET L'APPLICATION DU DROIT SUISSE ET DU DROIT VAUDOIS.
Ainsi fait à , le
Signature :